

Logements sociaux : contingent et affectation

La question du logement en Île-de-France est véritablement problématique pour beaucoup de franciliens, le département de la Seine-Saint-Denis et la ville de Dugny ne sont pas épargnés par ces difficultés. Nombreux sont les administrés qui s'étonnent des délais d'attente pour obtenir un logement social sur la commune de Dugny. Cependant, plusieurs éléments permettent d'expliquer ce phénomène.



Tout d'abord, la ville n'est pas propriétaire des logements sociaux. En effet, la commune de Dugny ne dispose pas d'office municipal HLM. Elle est donc dépendante des bailleurs présents sur la commune, qui sont propriétaires des logements.

Le parc social locatif s'élève à plus de 2890 logements. Sur les 605 logements du contingent ville, soit moins de 20,9% du parc, seuls 52 se sont libérés en 2014. Cela signifie que la commune dispose d'une marge de manœuvre sur moins de 10% des attributions annuelles. En conséquence ce sont d'autres organismes réservataires tels que la Préfecture, le Conseil général, les 1% patronaux, les bailleurs sociaux qui détiennent la majorité des logements.

La commune n'a aucune connaissance de ces attributions, et la plupart des candidats ne sont pas Dugnysiens.

Or, si la Municipalité s'attache depuis de nombreuses années à construire un étroit partenariat avec l'ensemble de ces organismes, afin de satisfaire au mieux et de privilégier les Dugnysiens sur leur parc, elle ne dispose d'aucun pouvoir pour s'opposer à ces pratiques.

Enfin, les commissions d'attribution sont seules compétentes pour attribuer les logements. Elles se réunissent régulièrement pour examiner les propositions faites aux bailleurs sociaux par les organismes réservataires. La loi oblige chaque réservataire à proposer 3 candidats par logement, les dossiers de chacun sont examinés selon les critères déterminés par les bailleurs.

L'élue déléguée au logement de la ville n'a pas une voix prépondérante lors de la prise de décision. En conséquence, le choix du locataire échappe complètement aux élus locaux qui n'ont aucune maîtrise des attributions.

Documents

[Contingent de la mairie de Dugny](#)